



Sommaire

1.	Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 26 mars 2019	928
2.	Recours contre le projet éolien de la Société des Éoliennes en Mer de Dieppe Le Tréport (EMDT)	928
3.	Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Destination Baie de Somme.....	928
4.	Projet de labellisation du territoire en Pays d'Art et d'Histoire - Avenant à la convention.....	929
5.	Proposition commerciale de maintenance avec IREC	930
6.	Gestion du Personnel	930
	6/1 – Syndicat Mixte - Poste de Directeur Adjoint de l'Environnement.....	930
	6/2 – Destination Baie de Somme - Politique salariale - Consultation d'un cabinet spécialisé	931
	6/3 – Destination Baie de Somme - Subventions au Comité d'Entreprise.....	931
	6/4 – Destination Baie de Somme - Création de postes au Cap Hornu	932
	6/5 – SMBS / Destination Baie de Somme - Avenant au Règlement Intérieur	932
7.	Opérations d'environnement	933
	7/1 - Convention de partenariat avec les "Blongios, la nature en chantier"	933
	7/2 - Révision du document d'objectifs Natura 2000 "Estuaires et littoral picard"	933
	7/3 - Lutte contre la Crassule de Helms, avenant n°2 (Revet TP)	934
	7/4 - Lutte contre la Crassule de Helms, avenant n°2 (Conservatoire Botanique National de Bailleul)	934
	7/5 - Programme de mise en valeur hydraulique et écologique	935
	entre Baie et Basse Vallée de la Somme : avenant n° 1 au marché avec la société ALFA ENVIRONNEMENT.....	935
8.	Gestion du Centre Conchylicole - Contrat de gestion avec la Société VEOLIA	936
9.	PAPI BSA - Assistance technique avec le CEREMA pour la mise en place d'un houlographe en Baie de Somme	937
10.	Stratégie Littorale Bresle-Somme-Authie - Avenant n° 1 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relatif à la fiche action 1-6A : réalisation d'un suivi littoral, bancarisation, partage	937
11.	ZAC Frange Nord de Quend - Signatures d'actes de ventes avec Madame Vasseur.....	938
12.	ZAC Frange Nord de Quend - Acquisition des terrains des consorts Combaud.....	938
13.	Aire naturelle de stationnement à Saint-Valery-sur-Somme intégrant le Plan Vélo Baie de Somme - Etude de maîtrise d'œuvre et faisabilité réglementaire - Plan de financement ..	939
14.	Plan Vélo Baie de Somme - Acquisitions nécessaires au prolongement du réseau cyclable	940

15. Convention financière 2019 avec le Conseil départemental de la Somme	940
16. Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime - Convention de prestations de services pour la mise en œuvre opérationnelle de la charte	942
17. Budget 2019 – Décisions modificatives	943
18. Mise en place d'un service de paiement en ligne PayFIP	945
19. Destination Baie de Somme - Modifications des régies de recettes et d'avances	945
20. Jardins de Valloires - Ajustements de tarifs	947
21. Réaménagement et modernisation de la Maison de la Baie de Somme	948
22. Participation au salon Birdfair du 16 au 18 août 2019	949
23. Projet de labellisation du Syndicat Mixte en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)	949
Les missions prévues dans le cadre de la demande de reconnaissance en EPAGE sont les suivantes et vont donner lieu à une modification actuelle des statuts de notre Syndicat Mixte, à savoir :	950
24. Poursuite du partenariat « Littoral Manche /Mer du Nord : vers une destination Eco Touristique d'Excellence »	951
Réflexion sur la poursuite du partenariat	951
Axes de travail	952
25. Rapport d'information - Marché public de prestations de conseils et d'assistance juridique - Attribution de marchés.....	952
26. Rapport d'information - Marchés passés sans formalités préalables du 1er février au 30 avril 2019	953

**Réunion du Comité Syndical
du 27 mai 2019**

✓

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 15 avril 2019 s'est réuni le lundi 27 mai 2019 à 15 Heures 00 à la Base Nautique de Fort-Mahon.

Membres : 36

Présents : 29

Nombre de Votants : 28

Nombre de Voix : 50

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Maryline DUCROCQ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Nathalie TEMMERMANN

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon Plage
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Jean DOMITILE, Conseiller Municipal de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller Municipal de la Somme
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault

Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT, (CCPM)
- Monsieur Gérard LHEUREUX (CCPM)
- Monsieur Alain TROUESSIN (CCVS)

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur François BIZET donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude CHATELAIN, Adjoint au Maire de Ponthoile
- Monsieur Marc VOLANT donne pouvoir à Monsieur René FICHAUX, Adjoint au Maire de Quend
- Monsieur Bernard DUCROCQ donne pouvoir à Monsieur Thierry LECLERCQ, Conseiller Municipal de Pendé

Représentants des EPCI

- Monsieur Laurent JACQUES donne pouvoir à Monsieur Philippe POUSSIER(CCVS)
- Monsieur Serge HEYNSENS, (CCVS)
- Monsieur Nicolas DUMONT donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFEBVRE (CA Baie de Somme)
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à Monsieur Dominique HENOCQUE (CA Baie de Somme)

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Thierry BALESIDENT
- Madame Flavie DUTRY, CDS
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Trésorier d'Abbeville
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS FRICOURT
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Monsieur Reynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Représentants des EPCI

- Monsieur Laurent JACQUES (CCVS)
- Monsieur Nicolas DUMONT (CA Baie de Somme)
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE (CA Baie de Somme)

Sont également excusés

- Monsieur Jean-Luc POUGET, Directeur Général des Services du Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Conseil départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice de l'Environnement, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET

RELEVE DE DECISIONS

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 26 mars 2019

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Compte-rendu du Comité Syndical du 26 mars 2019.

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 24

2. Recours contre le projet éolien de la Société des Éoliennes en Mer de Dieppe Le Tréport (EMDT)

Initié en 2005 par la Compagnie du Vent, ce projet, après deux débats publics, deux appels d'offres, est arrivé au terme des procédures administratives.

Sur la commune de Mers-les-Bains, l'Association de Protection de l'Environnement SCOPA a été créée en 2014, avec le soutien de la municipalité pour informer et fédérer les oppositions au projet, au Tréport, l'association SOS avait été créée auparavant.

Dans la poursuite logique de l'opposition, les deux associations ont décidé, en accord et avec le soutien des municipalités, de poursuivre en justice les arrêtés signés par les Préfets.

Monsieur MAQUET indique que c'est la dernière étape avant le projet définitif. L'Etat continue à avancer alors même que la population n'est pas d'accord avec le projet. Le coût du projet est d'un montant de 1,8 milliard d'euros. Il est important que le Syndicat Mixte exprime sa solidarité contre ce projet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Syndicat Mixte à soutenir le recours en annulation contre l'ensemble des arrêtés relatifs au projet éolien de la Société des Eoliennes en mer de Dieppe le Tréport.

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 24

3. Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Destination Baie de Somme

Conformément aux statuts de la Régie en date du 25 janvier 1989, «le Conseil d'Exploitation est composé de 9 membres, le Directeur non compris. Ces membres sont nommés par le Comité Syndical sur proposition de son Président».

Suite au renouvellement du Comité Syndical en date du 5 juillet 2018, les membres du Conseil d'Exploitation doivent être renommés.

Conformément aux statuts actuels, «les membres doivent être choisis parmi les délégués représentants des organes délibérants, élus au Comité Syndical» donc par définition parmi les 12 conseillers départementaux, parmi les 6 conseillers communautaires et parmi les 18 délégués communaux.

Monsieur DALLE présente les chiffres de la Régie Destination Baie de Somme. Au 1^{er} mai, le CA est en progression de 21 %. Monsieur MAQUET dit qu'il faut féliciter le personnel de Destination Baie de Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de procéder à la désignation des membres du Conseil d'exploitation de la Régie Destination Baie de Somme, comme suit :

Monsieur Emmanuel MAQUET
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
Madame Marthe SUEUR
Madame Carole BIZET
Monsieur Alain BAILLET
Monsieur Marc VOLANT
Monsieur Jean GORRIEZ
Monsieur Claude HERTAULT
Madame Delphine DAMIS-FRICOURT

Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 24

4. Projet de labellisation du territoire en Pays d'Art et d'Histoire - Avenant à la convention

Cet avenant porte sur les conditions financières ainsi que sur la composition des membres du Comité de Pilotage. Les modifications sont les suivantes :

Les dépenses sont décomposées comme suit :

- Frais de déplacement et de mission : 1 000€ au lieu de 2 000€
- Communication : 1 500€ au lieu de 2 500€
- Création d'une ligne « actions culturelles » : 2 000€

Les membres du Comité de Pilotage pour la commune de Saint-Riquier sont modifiés comme suit :

- élu titulaire : Jocelyne Martin remplace Yves Monin
- élu suppléant : Martine Lourdel remplace Jocelyne Martin

Monsieur HAUSSOULIER rappelle que cet avenant n'a pas d'incidence sur notre Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat 2019 organisant les modalités et moyens administratifs, techniques et financiers pour la mise en œuvre de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, et a autorisé le Président à le signer ainsi que tous les documents afférents à la démarche d'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire.

Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 24

5. Proposition commerciale de maintenance avec IREC

Pour cette année, la société IREC propose une offre de maintenance / hotline/ SAV pour l'ensemble des sites et des matériels concernés (caisses de billetterie, boutique et bar/restaurant, imprimantes et logiciel intégré) dont le montant s'élève à 14 439, 31 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la proposition commerciale avec la société IREC et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 24

6. Gestion du Personnel

6/1 – Syndicat Mixte - Poste de Directeur Adjoint de l'Environnement

Les missions du Directeur Adjoint de l'Environnement sont les suivantes :

- piloter des projets d'aménagement paysager en lien avec découverte des espaces naturels, le développement des liaisons douces, la valorisation des paysages naturels,
- assurer la gestion et préservation des milieux naturels
- planifier, avec les équipes, les travaux d'aménagement et d'entretien des milieux ;
- élaborer les budgets alloués à la Direction de l'Environnement et assurer leur suivi en collaboration avec le service financier ;
- assurer une veille générale et prospective (appels à projets, évolutions réglementaires...) et identifier les financements mobilisables ;
- assurer l'évaluation scientifique, technique et financière de la gestion ;
- animer et piloter les équipes du service ;
- veiller au respect de la législation sur les aires protégées par des actions coordonnées de police de l'Environnement.

Monsieur HAUSSOULIER indique que le Syndicat a embauché Monsieur Yann DUFOUR en qualité de Directeur de l'Environnement pour remplacer Monsieur Sébastien DESANLIS.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un Directeur Adjoint de l'Environnement et signer, le cas échéant, le contrat correspondant.

Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 24

6/2 – Destination Baie de Somme - Politique salariale - Consultation d'un cabinet spécialisé

Avec environ 120 salariés en Contrat à Durée Indéterminée et 80 Equivalents Temps Plein saisonniers, la régie Destination Baie de Somme est un employeur important qui, pourtant, n'a jamais défini une politique salariale permettant aux salariés de savoir comment ils se situent, mais surtout comment ils pourraient être amenés à évoluer.

L'objectif est donc la mise en place d'une politique salariale transparente et dynamique.

Les avantages d'une véritable politique salariale sont les suivants :

- Elle permet de créer de la **motivation** :
- **Elle tend à la sérénité sur le plan social**
- **Elle engendre la stabilité**
- **Elle permet un contrôle du budget.**
- Elle prépare la négociation annuelle des salaires (**NAO**)

Les missions du cabinet consulté seront notamment les suivantes :

- Inventaire des métiers, des salaires, ..., et comparatif avec le marché de l'emploi local dans les différentes branches,
- Etat des conventions collectives, comparatif entre elles, suggestions d'évolutions voire d'harmonisation
- Particularités entre les équipements, les métiers, les profils, ...
- Proposer différentes hypothèses de politique salariale incluant un dispositif clair et transparent de primes sur résultats.

Lors de la réalisation de ce travail, les représentants du personnel seront associés à certaines étapes.

Monsieur HAUSSOULIER indique qu'il est nécessaire de travailler sur les trois conventions collectives de Destination Baie de Somme. Il faut mieux valoriser le travail des collaborateurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à consulter pour retenir un cabinet extérieur qui aura en charge de proposer une politique salariale de la Régie Destination Baie de Somme.

Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 24

6/3 – Destination Baie de Somme - Subventions au Comité d'Entreprise

Le Syndicat Mixte envisage de reconduire le montant consacré à son action sociale et culturelle, soit 14 868 €.

Les propositions discutées lors des réunions mensuelles de Comité d'Entreprise sont donc les suivantes :

- subvention de fonctionnement (soit 0,2% de la masse salariale brute 2018) : 8 143 €,
- contribution aux actions sociales et culturelles : 14 868 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser au Comité d'Entreprise, la subvention de fonctionnement d'un montant de 8 143 € et la contribution aux actions sociales de 14 868 €.

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 24

6/4 – Destination Baie de Somme - Crédit de postes au Cap Hornu

Actuellement, l'effectif du Cap Hornu est le suivant :

<u>EFFECTIF CAP HORNU</u>			
EFFECTIF AU 31/12/2018		EFFECTIF AU 01/05/2019	
CDI	39	CDI	33
CDD	12	CDD	22
TOTAL	51	TOTAL	55

Suite à la réorganisation des équipes, il a été proposé aux membres du Comité Syndical de créer 2 nouveaux postes en Contrat à Durée Indéterminée qui vont venir renforcer les équipes de la restauration. Le nombre de Contrat à Durée Indéterminée sera donc de 35 à compter du 1^{er} juin 2019.

→ **Un responsable service petit déjeuner** à temps complet en contrat à durée indéterminée à compter du 01 juin 2019.

→ **Un responsable de bar** à temps complet en contrat à durée indéterminée à compter du 01 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer deux contrats à durée indéterminée avec ces salariés avec effet le 1^{er} juin 2019

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 24

6/5 – SMBS / Destination Baie de Somme - Avenant au Règlement Intérieur

Afin de préciser et de compléter certaines dispositions du Règlement Intérieur et de permettre le rapprochement de certaines règles applicables au personnel du Syndicat Mixte et au personnel de Destination Baie de Somme, des compléments sont à faire au niveau des articles suivants :

Article 1 : le temps de travail : utilisation des badgeuses,
Article 2 : les absences : les congés pour événements familiaux,
Article 3 : droits et obligations des agents/ salariés : utilisation du téléphone mobile, du matériel personnel et droit à la déconnexion,
Article 4 : procédure disciplinaire : précisions, modification de la mise à pied disciplinaire, la rétrogradation,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant au Règlement Intérieur qui a été consultable en séance.

*Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 24*

7. Opérations d'environnement

7/1 - Convention de partenariat avec les "Blongios, la nature en chantier"

La mise en concurrence de cette association pour la réalisation des chantiers est difficile, les entreprises n'étant pas capables de réaliser ce type de prestation pour le coût de 2 420 € (il s'agit ici simplement du défraiement des frais engagés par l'association : hébergement, nourriture pour une quinzaine de bénévoles sur deux jours).

Afin de sécuriser cette intervention vis-à-vis des financeurs, le Syndicat Mixte a mis en place, depuis trois ans, une convention de partenariat avec l'association les Blongios.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat.

*Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 24*

7/2 - Révision du document d'objectifs Natura 2000 "Estuaires et littoral picard"

Il a été convenu de continuer à fonctionner sous un format de co-gestion (le Syndicat Mixte pour la partie terrestre et le Parc Naturel Marin pour la partie marine) et avec une co-présidence des deux structures.

Lors de cette réunion, il a été également convenu de la nécessité de procéder à la révision du document d'objectifs (les inventaires naturalistes ont 20 ans et la partie marine n'est peu, voire pas, intégrée dans les enjeux). Pour ce faire, il convient de solliciter la DREAL afin d'obtenir les financements nécessaires à cette mise à jour. Il a été convenu de déposer cette demande à l'automne. Il s'agira d'un financement à hauteur de 100 % provenant de l'Etat et de l'Europe. Une partie des opérations liées à la révision sera sous-traitée à des prestataires. Des consultations vont donc être lancées. Lors d'un prochain Comité Syndical, les élus auront à se prononcer sur la validation du plan de financement prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires au montage du dossier de révision du Document d'Objectif (DOCOB) ainsi qu'à signer les marchés correspondants.

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 24

7/3 - Lutte contre la Crassule de Helms, avenant n°2 (Revet TP)

Un premier avenant d'un montant de 7 495,15 € HT a été validé lors du Comité Syndical du 30 novembre 2018 de manière à intégrer un changement de la méthodologie d'intervention pour sécuriser les travaux.

A la fin de l'intervention en novembre 2018, une zone de Crassule non repérée, dans le cadre du premier marché, a été découverte. Un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise Revet correspondant à la présente proposition de second avenant pour un montant de 4 918,87 € HT, soit une augmentation de 9,72 % par rapport au montant du marché initial. Conformément aux dispositions de l'Article 139-3° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, « le marché public peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 relatif à la lutte contre la crassule de Helms avec la Société REVET TP, qui a été consultable en séance et a autorisé le Président à le signer ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 24

7/4 - Lutte contre la Crassule de Helms, avenant n°2 (Conservatoire Botanique National de Bailleul)

L'importance des surfaces à traiter, plus nombreuses que prévu initialement ainsi que la découverte d'un nouveau foyer de Crassule sur le marais de Larronville durant l'été 2018 amènent à proposer un avenant afin d'étendre sur 2020 la prestation du Conservatoire Botanique. Le devis complémentaire correspondant à cet avenant n° 2 s'élève à 10 000 €HT soit 50 % par rapport au montant du marché initial. Conformément aux dispositions de l'Article 139-3° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, « le marché public peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir ». Conformément aux dispositions de l'Article 140 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, « le montant de modification du marché ne peut être supérieur à 50 % par rapport au montant du marché initial ».

Sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 relatif à la lutte contre la crassule de Helms avec le Conservatoire Botanique de Bailleul et a autorisé le Président à le signer ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 24

7/5 - Programme de mise en valeur hydraulique et écologique entre Baie et Basse Vallée de la Somme : avenant n° 1 au marché avec la société ALFA ENVIRONNEMENT

Le marché a été attribué à la société ALFA ENVIRONNEMENT le 27 mars 2018.

Ce marché est constitué d'une tranche ferme d'un montant de 11 610 € HT soit 13 932 € TTC. Il est assorti de 8 tranches optionnelles engageables en fonction des besoins d'investigations ou de procédures résultant des conclusions du certificat de projet.

Le montant de ces 8 tranches optionnelles de 21 662,50 € HT, soit 25 995 € TTC porte le montant global du marché au coût prévisionnel de 33 272,50 € HT, soit 39 927 € TTC.

A ce jour, le montant de prestations affermies (tranche ferme/tranches optionnelles n°s 3, 4, 6 et 7) est de 22 870 € HT, soit 27 444 € TTC.

Suite à la demande des Services de l'Etat, de préciser certains points pour connaître le régime (autorisation/déclaration) auquel seront soumis les travaux de curage, des prestations complémentaires sont nécessaires.

Elles concernent des analyses de sédiments dont le montant de réalisation est évalué à 3 275 € HT, soit 3 930 € TTC.

En regard du montant de marché affermi de 22 870 € HT, soit 27 444 € TTC, cette commande complémentaire représente une augmentation du marché de 14,32 %.

Conformément aux dispositions de l'Article 139-3° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, « le marché public peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir ».

Ces prestations supplémentaires devenues nécessaires ne figurant pas au marché initial, il est nécessaire de modifier le marché par avenant n° 1.

Sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 avec la Société ALFA ENVIRONNEMENT pour intégrer à son marché la mission complémentaire d'analyse de sédiments de 3 930 € TTC, qui a été consultable en séance et a autorisé le Président à le signer ainsi qu'à engager la dépense correspondante.

Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 24

8. Gestion du Centre Conchylicole - Contrat de gestion avec la Société VEOLIA

Compte-tenu des incertitudes sur la compétence de notre Syndicat pour poursuivre la gestion du Centre Conchylicole (suite à la Loi NOTRe) et aussi dans la perspective de faire des travaux d'amélioration, le contrat de concession avec VEOLIA a été prolongé par avenant et prend fin le 11 juillet 2019.

C'est pourquoi, dans l'attente, la procédure de concession de service va être engagée prochainement, conformément à la délibération en date du 7 décembre 2017.

Cependant, compte-tenu des délais de cette procédure, et avant qu'un nouveau contrat de concession de services puisse être signé, je vous propose de signer un contrat de gestion d'un an avec la Société VEOLIA.

Les missions de VEOLIA sont les suivantes :

- Assurer la gestion du service de pompage, de rejet d'eau de mer,
- Assurer l'exploitation, l'entretien et la surveillance des installations,
- Assurer le fonctionnement, l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements,
- Prise en charge de l'entretien, la maintenance et les réparations courantes des biens meubles et immeubles,
- Assurer la bonne tenue des clôtures, barrières,
- Entretien des espaces verts,
- Entretien des ouvrages hydrauliques des parties collectives,
- Suivi de la qualité de l'eau.

Le cahier des charges relatif à l'exploitation des parties collectives du Centre Conchylicole ainsi que la convention actuelle seront annexés au contrat de gestion avec la Société VEOLIA.

Monsieur HAUSSOULIER rappelle que c'est le Syndicat Mixte qui a créé le Centre Conchylicole.

Monsieur BOUTIN demande qui finance le Centre Conchylicole et pourquoi le Syndicat Mixte le gère.

Monsieur HERTAULT rappelle que des analyses juridiques ont été faites par rapport à la compétence de la gestion de ce centre et qu'il apparaîtrait que le Syndicat Mixte reste compétent pour le gérer. Madame BOURGAU reconnaît la compétence du Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 49 voix pour et 1 voix contre (Mr BOUTIN) d'autoriser le Président à signer le contrat de gestion avec la Société VEOLIA.

Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 13
Collège des Membres du Département : 24

9. PAPI BSA - Assistance technique avec le CEREMA pour la mise en place d'un houlographe en Baie de Somme

Dans le cadre de la fiche action 2-1 du PAPI (*installation d'un houlographe*), le CEREMA propose une prestation auprès du Syndicat Mixte pour la mise en place d'un houlographe. Cette dernière comprend :

- une étude de faisabilité,
- la rédaction du cahier des charges d'acquisition des matériels et la réalisation de procédures administratives,
- l'assistance au marché d'acquisition de matériel.

Sur l'ensemble des stations de mesure du réseau CANDHIS, le CEREMA a été sollicité au lancement de tous les projets. Ses actions comprennent :

- des conseils et une assistance technique (démarques administratives, choix du site, choix des matériels...),
- la mise à disposition du logiciel VAGDIR développé par le CEREMA pour le contrôle et la récupération des données,
- une possibilité de former le personnel à la maintenance des matériels.

Le coût de la prestation s'élève à **16 060 € HT soit 19 272 € TTC**. Le plan de financement se décompose entre le Conseil départemental de la Somme (17,3 % soit 2 778 € HT), l'Etat à travers le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) (12,90 % soit 2 072 € HT et les EPCI (69,80 % soit 11 210 € HT).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à passer la commande auprès du CEREMA pour la mise en place d'un houlographe en Baie de Somme pour un montant de 16 060 € HT soit 19 272 € TTC ainsi qu'à signer le bon de commande correspondant.

*Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 24*

10. Stratégie Littorale Bresle-Somme-Authie - Avenant n° 1 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relatif à la fiche action 1-6A : réalisation d'un suivi littoral, bancarisation, partage

Suite à la réunion de lancement, la Communauté de Commune des Villes-Sœurs a demandé au Syndicat Mixte un devis pour l'extension de cette fiche action jusqu'à la ville de Criel-Sur-Mer (Périmètre actuel Fort-Mahon / Le Tréport).

Un devis a été réalisé par le prestataire ARTELIA et transmis pour validation à la Communauté de Communes des Villes-Sœurs.

Ce devis augmente la tranche ferme du marché de 20 %, le faisant passer de 49 650 € à 59 750 €. Cette proposition impacte la globalité du marché de 11 % le faisant passer de 90 450 € à 100 550 € (*la proposition d'avenant sur la tranche optionnelle ne*

peut pas être formalisée avant la fin de la tranche ferme et la validation d'un scénario et fera l'objet d'un second avenant).

Monsieur HAUSSOULIER indique que le montant de cet avenant reste dans l'enveloppe financière globale.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approver l'avenant n°1 au marché relatif à la fiche action PAPI BSA 1-6A, sous réserve de validation par la Communauté de Communes des Villes-Sœurs et de la réception des financements et a autorisé le Président, le cas échéant, à le signer.

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 24

11. ZAC Frange Nord de Quend - Signatures d'actes de ventes avec Madame Vasseur

Madame Vasseur vend au Syndicat Mixte les parcelles sises commune de Quend cadastrées section XC n° 185 (studio), XB n° 150, AB n° 28, XC n° 184, XC n° 186 d'une superficie totale de 9 485 m² au prix de 696 145 €.

Dans le cadre de la négociation foncière, il est convenu que le Syndicat Mixte vend à Madame Vasseur les parcelles sises commune de Quend cadastrées section AD 318 et CA 46 pour partie pour une superficie totale de 19 700 m² au prix de 137 900 €.

Les actes authentiques de ventes doivent être régularisés par devant Maître Deblecker, notaire de Madame Vasseur. Dans le cadre de ces transactions, le Syndicat Mixte est représenté par Maître Butel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les actes authentiques de ventes par devant Maîtres Deblecker et Butel ainsi qu'à engager les sommes correspondant aux frais notariés pour la vente par Madame Vasseur au profit du Syndicat Mixte.

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 24

12. ZAC Frange Nord de Quend - Acquisition des terrains des consorts Combaud

Dans le cadre de la ZAC Frange Nord de Quend, les consorts COMBAUD acceptent de nous céder la parcelle sise commune de Quend cadastrée section XC 01 d'une superficie de 6 a 56 ca au prix de 11 000 € net vendeur.

Pour mémoire, l'administration des domaines a estimé ce terrain au prix de 10 000 € avec une marge de plus ou moins 10 %.

Un compromis de vente pourrait être signé sous réserve que la commune de Quend finance cette acquisition et qu'une convention financière soit signée avec cette dernière.

Le Syndicat Mixte sera propriétaire des terrains. En cas de non réalisation de la ZAC, les terrains seront rétrocédés à la Commune de Quend moyennant l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe d'acquérir la parcelle sise Commune de Quend cadastrée section XC 01 au prix de 11 000 € et a autorisé le Président à signer, le cas échéant, un compromis de vente sous réserve du financement par la commune de Quend.

Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 24

13. Aire naturelle de stationnement à Saint-Valery-sur-Somme intégrant le Plan Vélo Baie de Somme - Etude de maîtrise d'œuvre et faisabilité réglementaire - Plan de financement

Le projet de l'aire naturelle de stationnement à Saint-Valery-sur-Somme s'inscrit dans le cadre de la gestion des flux touristiques.

Au cœur du Grand Site, Saint-Valery-sur-Somme constitue une destination fortement convoitée. L'affluence croissante des véhicules engendre un engorgement récurrent du réseau viaire. Ce phénomène est particulièrement identifiable lors des pics de fréquentation (période estivale, jours fériés).

Cette opération s'intègre dans la démarche de l'opération Grand Site.

Le projet comprend :

- la réalisation de la piste cyclable entre le giratoire du Mollenel et la véloroute pour rejoindre la rive gauche de la Somme par le pont situé sur les Ecluses,
- la réalisation de 400 places de stationnement ainsi que des espaces réservés aux bus, deux-roues et camping-cars pour un stationnement en journée,
- les études de maîtrise d'œuvre et de faisabilité réglementaire en vue de la réalisation d'une aire naturelle de stationnement.

Le plan de financement prévisionnel de ces études, estimé à 35 000 €HT réparti pour 8 000 €HT pour le plan Vélo et pour 27 000 €HT pour le Parking d'entrée de Ville.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif aux études de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'une aire naturelle de stationnement en entrée de ville de Saint-Valery-sur-Somme et de la liaison cyclable du Plan Vélo Baie de Somme.

Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 24

14. Plan Vélo Baie de Somme - Acquisitions nécessaires au prolongement du réseau cyclable

Plan de financement

Ce dossier s'inscrit dans le prolongement du Plan Vélo Baie de Somme qui, à terme, desservira 36 kms supplémentaires de pistes cyclables répartis de la manière suivante :

- Tronçon 1 : Mers-les-Bains / Ault : 3,9 kms,
- Tronçon 2 : Ault / Hautebut : 7,3 kms,
- Tronçon 3 : Hautebut / Cayeux-sur-Mer : 7,2 kms,
- Tronçon 4 : Cayeux-sur-Mer : raccordement à la Route Blanche : 3,7 kms,
- Tronçon 5 : St-Firmin-les-Crotoy / St-Quentin-en-Tourmont : 5,2 kms,
- Tronçon 7 : Fort-Mahon-Plage / Pont à Cailloux : 5,8 kms.

Ledit projet a fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral le 16 novembre 2018 relatif à la demande d'autorisation unique loi sur l'eau. Par ailleurs, le projet de prolongement du plan vélo Baie de Somme a été déclaré d'Utilité Publique par Arrêté Préfectoral le 5 avril 2019.

Dans le cadre du dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique, la valeur vénale globale des emprises à acquérir a été estimée le 20 avril 2018, par les Domaines, à 223 870 € en situation libre et à 254 527 € (indemnité de remplacement comprise).

Le plan de financement prévisionnel de cette première phase d'acquisition, est estimé à 140 000 €.

Monsieur HAUSSOULIER indique aux délégués que le Syndicat Mixte va avancer sur le Plan Vélo. Monsieur MAQUET demande si les montants des acquisitions reposent sur l'estimation des domaines.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif aux acquisitions nécessaires au prolongement du réseau cyclable entre Mers-les-Bains et Fort-Mahon Plage.

Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 24

15. Convention financière 2019 avec le Conseil départemental de la Somme

Le Syndicat Mixte a fait le choix pour les prochaines années de recentrer ses actions autour de 5 grandes priorités :

- Mettre en œuvre le programme d'actions 2018-2023 du Grand Site de France Baie de Somme,
- Concrétiser les projets aulnois,
- Conforter et développer les aménagements cyclables,

- Mettre en œuvre la stratégie littorale et le Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI),
- Améliorer les performances de la régie commerciale Destination Baie de Somme.

De plus, le Syndicat Mixte et Baie de Somme 3 Vallées ont engagé une réflexion et une concertation avec les élus de Picardie Maritime sur un éventuel rapprochement des deux structures dans la perspective de la labellisation prochaine du Parc Naturel Régional (PNR) Baie de Somme Picardie Maritime.

Le renouvellement du label a été l'occasion de faire le bilan sur les actions menées sur la première période 2012-2017 et d'engager le territoire sur des perspectives permettant de consolider les actions entreprises. Le taux de réalisation du programme d'actions 2012-2017 atteint 86 %. Il témoigne de la volonté collective de faire progresser l'action publique au service du Grand Site, avec un rythme équilibré entre les phases d'études-conception et les phases de travaux.

Établi à partir d'un diagnostic partagé, le nouveau programme d'actions opérationnelles répond aux 4 priorités suivantes :

- Poursuivre la gestion des flux touristiques pour rééquilibrer la fréquentation entre les sites phares littoraux et l'arrière-pays,
- Préserver les paysages emblématiques naturels et bâties de la Baie de Somme,
- Favoriser « l'expérience du lieu », notamment en améliorant l'accueil des visiteurs et en développant l'offre de découverte (nature, patrimoine, culture et bien être),
- Améliorer la gouvernance des acteurs de la zone côtière.

L'État a acté l'élargissement du périmètre du Grand Site qui est passé de 25 à 30 communes et intègre désormais les communes de Mers-les-Bains, Brutelles, Mons-Boubert, Cahon-Gouy et Regnière-Ecluse. Dorénavant, toute la façade maritime de la Somme est concernée par le Grand Site et les liens avec la basse vallée de la Somme et la vallée de la Maye se trouvent renforcés. La convention-cadre de partenariat définissant notamment les orientations stratégiques du Grand Site et les modalités de gouvernance pour la nouvelle période de labellisation 2018-2023 a été signée le 9 octobre 2018.

Des aménagements structurants pour répondre aux enjeux du développement durable

- **Le quartier du Moulinet à Ault :**
- **La ZAC Frange Nord de Quend :**
- **Le Plan Vélo Baie de Somme :**
- **La gestion des flux :**

La promotion et le développement de la Destination Baie de Somme-Littoral Picard (DBS)

Afin de contribuer à la réalisation de son programme partenarial 2019, le Département s'engage à apporter au Syndicat Mixte un concours financier de **3 220 000 €**.

La répartition s'établit de la manière suivante :

- une participation de **720 000 €**, conformément à la contribution prévue aux statuts, pour financer le fonctionnement de la structure sur la base du Budget Primitif figurant en annexe 3 à la présente convention ;
- une subvention complémentaire de **670 000 €** au titre du programme de gestion des milieux et d'accueil du public sur les espaces naturels et du « Plan Vélo Côte Picarde » figurant en annexe 1.1 et 1.2 ;
- une dotation d'investissement de **300 000 €** relative au programme mentionné aux articles 2.1, 2.2 et 2.4 correspondant au montant de l'autorisation de programme (AP) votée en 2019
- une autorisation de programme (AP) de **1 500 000 €** relative au projet de rénovation-extension de l'Aquaclub ;
- une provision de **30 000 €** permettant la couverture en 2019 de l'annuité de la dette contractée antérieurement au 1^{er} janvier 2017 et qui a servi à financer des opérations d'investissement réalisées par le Syndicat Mixte sous sa maîtrise d'ouvrage ;

La présente convention, conclue pour l'année 2019, concerne les actions programmées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 de cet exercice.

Elle prend effet dès le jour de sa notification au Syndicat Mixte et expire au 30 juin 2020, échéance de transmission au Département des comptes certifiés.

Monsieur HAUSSOULIER remercie le Conseil départemental pour sa participation financière au fonctionnement du Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la Convention financière 2019 avec le Conseil départemental de la Somme et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 24

16. Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime - Convention de prestations de services pour la mise en œuvre opérationnelle de la charte

Elle a pour objet d'identifier les sujets qui fondent le partenariat entre les deux structures afin de garantir :

- une cohérence des politiques d'aménagement, de valorisation, de protection et de gestion du territoire (au travers des dispositifs et politiques PNR / Grand Site de France / SCOT / Espaces Naturels Sensibles, ...);

- des synergies d'actions dans la mise en œuvre de la charte du futur PNR.

Dans cette perspective, et conformément aux dispositions de l'article L5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, des conventions qui ont pour objet la réalisation de prestations de services peuvent être conclues entre les Syndicats Mixtes.

Les parties conviennent que les actions menées par le Syndicat Mixte en matière de gestion des espaces naturels sensibles et d'animation des labels RAMSAR et Grand Site de France contribuent pleinement aux objectifs de la charte de PNR.

Par la présente convention, le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées souhaite donc solliciter le bénéfice de telles prestations contribuant à garantir la bonne mise en œuvre de la charte.

En contrepartie des différentes prestations de services assurées par le Syndicat Mixte, le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées versera au Syndicat Mixte une contribution annuelle de 300 000 €.

La convention est conclue pour une durée de trois ans (période 2019-2021).

La présente convention définit les modalités juridiques, techniques et financières relatives à leur mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de prestation de services pour la mise en œuvre opérationnelle de la charte et a autorisé le Président à la signer.

*Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 24*

17. Budget 2019 – Décisions modificatives

1. Budget Principal – Inscriptions budgétaires complémentaires :

A – Pour permettre au Syndicat Mixte de lancer les études de maîtrise d'œuvre et de faisabilité réglementaire pour l'Aire Naturelle de Stationnement de Saint-Valery-Sur-Somme, pour lesquelles il a obtenu l'accord pour le financement, je vous propose l'inscription budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement :

Opération 3014 « Aire stationnement Saint-Valery-sur-Somme » :
42 000,00 €
à l'article 2314 « Constructions en cours » : 42 000,00 €

Recettes d'investissement :

Opération 3014 « Aire stationnement Saint Valery-sur-Somme »:
28 000,00 €
à l'article 1323 « Subvention Département » : 10 500,00 €

à l'article 13241 « Subvention Communes membres » :
17 500,00 €
au Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » : 6 890,00 €
à l'article 1022 « FCTVA » : 6 890,00 €

Le complément de financement sera imputé sur le reversement de la taxe de séjour au moment de son affectation fin 2019.

B - Pour permettre au Syndicat Mixte de poursuivre les opérations d'acquisitions foncières nécessaires au prolongement du réseau cyclable, pour lesquelles il a obtenu le financement partiel par le Conseil Départemental de la Somme, je vous propose l'inscription budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement :
Opération 3015 « Plan Vélo-Acquisitions foncières » : 140 000,00 €
à l'article 2112 « Terrains de voirie » : 140 000,00 €

Recettes d'investissement :
Opération 3015 « Plan Vélo-Acquisitions foncières » : 100 800,00 €
à l'article 1323 « Subvention Département » : 100 800,00 €

Le complément de financement sera imputé sur le reversement de la taxe de séjour au moment de son affectation fin 2019.

Le solde net de ces inscriptions nouvelles, s'élevant à - 46 310,00 €, s'impute sur l'excédent de la section d'investissement constaté au Budget Primitif 2019, lequel s'élèvera à + 1 844 184,78 € après prise en compte de ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus, permettant au Président d'engager ces dépenses et de les payer.

2. Budget Destination Baie de Somme – Inscriptions budgétaires complémentaires :

Pour lancer l'opération de rénovation de l'Aquaclub, il vous est proposé de procéder à une inscription budgétaire sur cette opération d'investissement permettant de commencer à payer les prestations qui seront réalisées par la Maîtrise d'Œuvre dans le cadre de la rénovation/réhabilitation de l'Aquaclub, ainsi qu'une partie des travaux, à hauteur de l'autorisation de programme accordée par le Conseil départemental de la Somme pour 1,5 M€.

Les inscriptions budgétaires complémentaires pour cette prestation et celles pour les futurs travaux interviendront au fur et à mesure de l'obtention des financements auprès de nos partenaires sur cette opération :

Dépenses d'investissement :
Opération 33002 « Rénovation Aquaclub » : 1 500 000,00 €
à l'article 2314 « Constructions en cours » : 1 500 000,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 13 « subvention d'investissement » : 1 500 000,00 €
à l'article 13 « Département » 1 500 000,00 €

Ces inscriptions nouvelles s'imputent sur l'excédent de la section d'investissement constaté au Budget Primitif 2019, lequel s'élève toujours à + 339 602,21 € après prise en compte de ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus, permettant au Président d'engager ces dépenses et de les payer.

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 24

18. Mise en place d'un service de paiement en ligne PayFIP

Concrètement, la mise en place de PayFIP peut intervenir selon 2 modalités : soit intégrer PayFIP / TiPi dans le site Internet du Syndicat Mixte, soit utiliser le site sécurisé de la DGFIP à l'adresse suivante : <http://www.tipi.budget.gouv.fr>.

La mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais son utilisation doit rester facultative pour les usagers. Cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens et modalités de paiement actuellement proposés par la Trésorerie d'Abbeville.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP, autorise le Président à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP ainsi que tout document régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif PayFIP.

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 24

19. Destination Baie de Somme - Modifications des régies de recettes et d'avances

1. « Aquoclub Belle Dune »

Je vous propose de porter le montant du fonds de caisse, actuellement fixé à 4 000 € (Quatre mille), à hauteur de 8 000 € (Huit mille Euros), et de modifier l'article 12 comme suit :

« Article 12 : Le montant du fonds de caisse à consentir au régisseur est de 8 000 € (Huit mille euros) ».

Les autres termes de l'acte de création de la régie de recettes et d'avances Destination Baie de Somme « Aquoclub Belle Dune » restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à modifier l'acte de création de la régie de recettes et d'avances Destination Baie de Somme « Aquoclub Belle Dune »

2. Parc du Marquenterre

Afin d'actualiser l'acte constitutif de la régie mentionné ci-dessus, pour permettre à la Régie de pouvoir disposer d'un fonds de roulement de monnaie suffisant entre deux passages des convoyeurs de fonds, je vous propose de porter le fonds de caisse de 5 000 € à 8 000 € et de le modifier dans les termes suivants :

« Article 10 : Le montant du fonds de caisse à consentir au régisseur est de 8 000 € (Huit mille euros) »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à modifier l'acte de création de la régie de recettes et d'avances Destination Baie de Somme Parc du Marquenterre.

3. Jardins de Valloires

Afin d'actualiser l'acte constitutif de la régie mentionné ci-dessus, pour permettre à la régie de pouvoir disposer d'un fonds de roulement de monnaie suffisant entre deux passages des convoyeurs de fonds je vous propose de la modifier dans les termes suivants :

« Article 10 : Le montant du fonds de caisse à consentir au régisseur est de 1 000 € (mille euros) ».

Les autres termes de l'acte de création de la régie de recettes Destination Baie de Somme « Jardins de Valloires » restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à modifier l'acte de création de la régie de recettes Destination Baie de Somme Jardins de Valloires.

4. Modification de la régie d'avances du Service Finances du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

Afin d'actualiser l'acte constitutif de la régie mentionné ci-dessus, je vous propose de modifier le siège de la Régie et de compléter la liste des dépenses pouvant être payées avec cette régie d'avances. Je vous propose de la modifier dans les termes suivants :

« Article 2: Le siège de la régie est fixé à Abbeville, 1 rue de l'Hôtel Dieu. »

Ajouter à la liste des dépenses pouvant être payées figurant à l'**Article 5**:

- « Les cartes grises des véhicules du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, de ses Budgets Annexes et de Destination Baie de Somme. »

Les autres termes l'acte de création de la régie d'avances du service finances du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à modifier l'acte de création de la régie d'avances du service finances du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard.

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 24

20.Jardins de Valloires - Ajustements de tarifs

1. Tarifs individuels

Réduction Adulte **8,60€** aux Membres de **toutes les** Associations de Parcs et Jardins auxquelles les jardins adhèrent (EBTS, APPJ, APJP, JBF, JHDF, CCVS).

Actuellement, seuls les adhérents de l'Association Picarde des Parcs et Jardins (APPJ) en bénéficient.

2. Groupes enfants

2.1. Activités thématiques (individuels**) :**

Il a été proposé de fixer le tarif relatif à l'atelier enfant à **6,50€**, comme voté en 2018.

2.2. Atelier plus de 20 enfants :

Il a été proposé de fixer le tarif relatif à l'atelier pédagogique à **8,50 €**, comme cela aurait dû être modifié lors du vote initial des tarifs.

Avant 2019, le tarif de l'atelier était de 6,50€ (1 heure) avec la possibilité d'**ajouter** à cette prestation une visite introductory de 30 min au tarif de 2 €.

Il a été proposé de regrouper d'office les 2 prestations (6,50 € + 2€ = 8,50€/ personne).

2.3. Atelier Enfant moins de 20 enfants :

Il a été proposé de passer le tarif de 130 € à **170 €**.

Ce forfait s'applique aux groupes de moins de 20 enfants

2.4. Accompagnateur

Il a été proposé d'appliquer une gratuité accompagnateur pour **8** enfants de 6 à 16 ans, conformément à la délibération générale des tarifs de 2019.

En effet, dans le tableau des tarifs des Jardins, il est indiqué une gratuité pour 10 enfants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les ajustements de tarifs.

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 24

21. Réaménagement et modernisation de la Maison de la Baie de Somme

Aujourd'hui, après un travail de réflexion des équipes en interne, un nouveau projet est proposé avec un objectif plus modeste mais avec une ambition affirmée de préserver l'esprit des lieux et de valoriser l'existant en projetant la Maison de la Baie de Somme dans une dynamique plus contemporaine, accueillante et vivante répondant aux enjeux de demain et aux attentes des visiteurs.

Concernant le musée, il est notamment proposé d'améliorer les points suivants :

- Contenu muséographique
- Outils de médiation
- Scénarisation
- Confort de visite
- Repère spatial
- Prévention des risques naturels

Les espaces extérieurs constituent un bel ensemble avec un potentiel d'attractivité important qu'il convient de valoriser :

- La visibilité
- Les services

Des premières estimations du projet permettent de définir un coût global de l'ordre de 400 000 € HT.

Le financement de cet investissement fera appel au soutien du Département au travers de son appel à projet touristique, à une aide du FEADER, à la participation de différents financeurs du PAPI (enveloppe de 150 K€ prévue pour intégrer sur le site des informations sur la prévention des risques), et le solde sera autofinancé par la régie Destination Baie de Somme.

Monsieur HAUSSOULIER informe les délégués que le Syndicat Mixte souhaite faire évoluer la Maison de la Baie de Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de confier à un cabinet extérieur une mission de conception-réalisation, et donc de lancer une consultation.

Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 24

22. Participation au salon Birdfair du 16 au 18 août 2019

Le Birdfair est un salon entièrement dédié aux passionnés d'ornithologie et aux amoureux de nature, se tenant à Rutland Water, une réserve naturelle à proximité du village d'Egleton. Créé en 1989, l'évènement accueille plus de 20 000 visiteurs chaque année.

Les visiteurs du Birdfair représentent une cible privilégiée pour le Parc du Marquenterre et la Destination Baie de Somme.

Suite à différents échanges avec les organisateurs du Birdfair, un espace a pu être obtenu pour le Parc du Marquenterre.

Le budget global prévisionnel est d'environ 2 570 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de procéder dès à présent au règlement de la réservation du stand ainsi qu'à la prise en charge des frais de transport et d'hébergement (logement, repas) des salariés qui participeront à ce salon.

Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 24

Rapport d'information

23. Projet de labellisation du Syndicat Mixte en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)

Il est important de rappeler aux membres du Comité Syndical que les conventionnements en matière de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la GEMAPI entre les EPCI mais principalement entre la Communauté de Communes des Villes-Sœurs et le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard seront possibles jusqu'au 31 décembre 2019. Après cette date, il sera nécessaire que notre Syndicat ait obtenu la labellisation en qualité d'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE). Le Syndicat Mixte a donc engagé le processus de labellisation en EPAGE auprès de l'Etat.

Un EPAGE comprend notamment les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) en application du 1 bis de l'article L. 211-7 du présent code.

Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation.

En application du VIIbis de l'Article L213-12 du Code de l'Environnement précité, lorsqu'un Syndicat Mixte remplit les conditions fixées au II de cet article, il peut être transformé en EPAGE.

Les missions prévues dans le cadre de la demande de reconnaissance en EPAGE sont les suivantes et vont donner lieu à une modification actuelle des statuts de notre Syndicat Mixte, à savoir :

- **Les Missions en matière de « GEMA »**

Conformément à l'Article 3.2.4. de ses statuts, le Syndicat Mixte exerce dans les limites du périmètre de ses EPCI membres, et seulement pour les parties de leur territoire compris à l'intérieur de l'aire de protection du PAPI Littoral, les compétences qui lui sont transférées ou déléguées au titre de la GEMAPI, telles que définies à l'Article L. 211-7 8° du Code de l'Environnement : « *la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines* ».

Il est proposé de compléter les statuts du Syndicat Mixte par les dispositions suivantes à l'article 3.2.4. Intitulé « Protection et Restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides dans l'exercice de la GEMAPI » :

« Il peut mener, dans ce cadre, les différentes missions suivantes : la préservation, l'entretien, la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques, en vue de préserver/restaurer le bon état des eaux, ou de concourir à la réduction de l'aléa inondation en zone d'influence maritime».

- **Les Missions en matière de « PI »**

Conformément à l'Article 3.3.1. de ses statuts, le Syndicat Mixte exerce dans les limites du périmètre de ses EPCI membres, et pour les parties de leur territoire, les compétences qui lui sont transférées ou déléguées au titre de la GEMAPI, telles que définies à l'Article L. 211-7, 5° du Code de l'Environnement.

Il est proposé de compléter les statuts du Syndicat Mixte par les dispositions suivantes à l'Article 3.3.1. Intitulé « Gestion du trait de côte et défense contre la mer » :

« Il peut mener dans ce cadre les différentes missions suivantes :

- **Gestion des systèmes d'endiguement :**

- Définition et classement des systèmes d'endiguement suivants : « Somme-Authie », « Bas-Champs », « Bresle » et le cas échéant celui de Criel-sur-Mer ;
- Gestion, surveillance et entretien des systèmes d'endiguement reconnus comme tels à l'issue des

procédures prévues par la législation et la réglementation applicable ;

- Réalisation de travaux de confortement ;
- Entretien, gestion et surveillance des ouvrages ainsi que des aménagements hydrauliques relevant de ces systèmes d'endiguement ;
- **Gestion du trait de côte et la défense contre la mer ;**
- Réalisation d'études et travaux pour la modification d'ouvrages existants ou la réalisation d'ouvrages nouveaux pour la gestion du trait de côte, la protection ou la prévention contre les inondations et submersions marines ;
- Information et sensibilisation des populations : communiquer sur le risque inondation, entretenir la mémoire des évènements passés ...

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte pourra :

- **Elaborer, animer, coordonner et assurer la maîtrise d'ouvrage opérationnelle ;**
- **Faire bénéficier à ses membres de son expertise et de la capitalisation de ses connaissances. »**

Le Syndicat Mixte dispose ainsi des services permettant d'apporter à ses membres l'appui technique nécessaire pour la réalisation des missions mentionnées aux 5° et 8° du I de l'Article L. 211-7 du Code de l'Environnement.

Il dispose également des capacités financières au travers les contributions de ses membres et le PAPI BSA.

La labellisation en EPAGE littoral ne devrait pas avoir d'incidence sur les autres structures en place, en particulier les EPTB.

La concertation avec les EPCI et les Communes membres est intervenue tout au long des années 2017 et 2018, dans le cadre de différentes réunions spécifiques, en particulier lors de la dernière commission « GEMAPI » tenue au sein de la gouvernance du Syndicat Mixte le 17 janvier 2019.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

24.Poursuite du partenariat « Littoral Manche /Mer du Nord : vers une destination Eco Touristique d'Excellence »

Réflexion sur la poursuite du partenariat

A l'issue de 3 années de collaboration, les partenaires souhaitent aujourd'hui poursuivre le travail engagé en s'inscrivant dans une phase plus « opérationnelle » autour de la

promotion de la découverte des trois territoires sans voiture, axe de travail prioritaire sur les Grands Sites de France.

Dès le début d'année 2019, cette ambition a reçu le soutien des services de la Région des Hauts-de-France. Un plan d'actions commun doit être proposé par les partenaires afin d'envisager la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec la région des Hauts-de-France.

Axes de travail

Avec le soutien technique et financier de la Région, les partenaires souhaiteraient poursuivre leurs actions communes et travailler sur les axes suivants :

- Assurer les continuités en termes de mobilité pour connecter les 3 territoires (*gestion du dernier kilomètre depuis les gares secondaires, finalisation de l'EV4, du sentier du littoral*),
- Améliorer l'accueil et l'offre de services pour favoriser les séjours en itinérances (*signalétique directionnelle depuis les infrastructures, promotion des prestataires*),
- Affirmer les valeurs communes des Grands Sites de France à l'échelle de la destination élargie au littoral des Hauts-de-France,
- Accompagner le développement des sites de l'arrière-pays pour diminuer la pression touristique littorale.

Plusieurs ateliers de travail auront lieu en mai et juin 2019 pour une signature à l'automne 2019. Le document finalisé sera remis pour validation préalablement au Comité Syndical.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information

25. Rapport d'information - Marché public de prestations de conseils et d'assistance juridique - Attribution de marchés

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de déclarer sans suite le lot 1 : droit de la Fonction Publique et droit du travail/droit social pour le motif d'intérêt général suivant que l'acheteur public peut recourir désormais à une procédure adaptée pour passer les marchés juridiques suivants : « des services de consultation juridique fournis par un avocat en vue de la préparation d'une procédure juridictionnelle ou lorsqu'il existe des signes tangibles et de fortes probabilités que la question sur laquelle porte la consultation fera l'objet d'une telle procédure » conformément aux dispositions de l'article R 2123-14ème b) du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 et de relancer ce lot en procédure adaptée.

D'attribuer le lot 2 : droit administratif général et droit des contrats publics : droit des collectivités territoriales, responsabilité administrative, marchés publics, délégation de services publics, au cabinet LANDOT & Associés sis 11 boulevard

Brune 75014 Paris, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

D'attribuer le lot 3 : droit de l'urbanisme, aménagement, environnement, domanialité publique et privée, acquisition, cession, expropriation au cabinet LANDOT & Associés sis 11 boulevard Brune 75014 Paris, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

26. Rapport d'information - Marchés passés sans formalités préalables du 1er février au 30 avril 2019

SYNDICAT MIXTE

	OBJET	TITULAIRE	PRIX HT
	Location et maintenance serveurs 2019	CM-CIC Leasing solution (92)	2 168,17 €
	Câblage et installation des postes de travail à Blanquetaque	TVS (60)	1 120,74 €
	Révision du véhicule Gator des Milieux Naturels	Millamont SAS (62)	1 514,76 €
	Acquisition d'un tracteur de 115cv avec maintenance sur 5 ans	Millamont SAS (Thérouanne 62)	56 785,00 €
	Report de la desserte du parking des Dunes en dehors du hameau du Hourdel	Verdi Conseil (59)	19 981,25 €
	Travaux de restauration de l'ouvrage de protection de la digue du Parc du Marquenterre	Tellier Paysage (80)	64 369,80 €
TDENS	Travaux d'isolation à Blanquetaque	Claude GEST (80)	3 187,46 €

DESTINATION BAIE DE SOMME

	OBJET	TITULAIRE	PRIX HT
	Assistance téléphonique et maintenance du logiciel VISA et abonnement de téléchargement des factures sur Chorus	CEGID PUBLIC (69)	1 150,84 €
	Insertion publicitaire dans le FAIRWAYS (75) magazine Guide des Hôtels	FAIRWAYS (75)	1 150,00 €

	Renouvellement de la maintenance SONICWALL (serveurs) pour 2019	KONICA MINOLTA (80)	1 310,00 €
	Rédaction du document unique d'évaluation des risques	BUREAU VERITAS (69)	2 500,00 €
	Campagne Publicitaire d'Affichage	JC DECAUX France (76)	35 859,36 €
	Dossier de presse de Destination Baie de Somme et dépliants communs	POWERLING VAN DE LOO (59)	1 214,77 €
	Insertion publicitaire (Jardins de Valloires) dans le journal d'Abbeville	HEBDOS COMMUNICATION (27)	2 176,00 €
	Programmation publicitaire avant la Météo des Plages et Campagne Digitale	FTP DIFFUSEUR REGIONAUX	15 694,25 €
	Participation au Salon Mondial du Tourisme du 14 au 17 mars 2019	SOMME TOURISME (80)	2 350,00 €
	Participation à la réalisation de la brochure 2019	SOMME TOURISME (80)	6 600,00 €
	Insertion publicitaire dans le Courrier Picard et la Voix du Nord	PICARDIE MEDIA PUBLICITE (80)	8 388,39 €
	Achat de matériel pour travaux en régie au Cap Hornu et à la Maison de la Baie	BOULOGNE ETS (80)	1 144,03 €
	Diffusion du dépliant commun dans le Nord-Pas-de-Calais	SEPT COM (59)	3 723,37 €
	Diffusion de dépliants communs sur Paris-Ile-de-France	France BROCHURE SYSTEME (95)	7 070,14 €
	Achat d'espaces affichages sur Berck-sur-Mer	CADRES BLANCS (61)	4 368,00 €
	Location de TPE pour 3 ans pour les sites de Destination Baie de Somme (billetterie, boutiques, restaurants et bars)	CILEA (REZE 44)	24 782,40 €
<i>Maison de la Baie de Somme</i>	Achat de gadgets pour la boutique	TRADE WINDS (89)	2 615,12 €
	Achat de gadgets pour la boutique	AVOCETTE CREATION (91)	1 740,00 €
	Achat de linge de toilettes	LA4C (59)	1 156,68 €

	Achats de vaisselle pour revente dans la boutique	LE GOUBEY EDITIONS (14)	2 471,14 €
	Achat de polos, imperméables, vareuses pour la boutique	MOUSQUETON (59)	1 598,00 €
	Achat de timbres	DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE (92)	1 417,44 €
	Curage complet du réseau eaux usées et pluie	GOUAIT Philippe (80)	1 350,85 €
	Achat d'appeaux pour revente en boutique	HELEN BAUD (84)	1 784,80 €
	Achat de gadgets pour la boutique	CEDATEC (39)	1 600,32 €
<i>Cap Hornu : Hôtel***&Restaur ant</i>	Achat d'articles de bains	ONE TOUCH COSMETIC (33)	3 459,18 €
	Achat d'escargots pour le restaurant	L'ESCARGOTIERE DU MARQUENTERRE (80)	2 132,43 €
	Achat de matériel pour travaux en régie	BRUANT (80)	1 306,51 €
	Achats de dosettes	NESPRESSO (75)	3 038,95 €
	Création d'un billeboard France 3	VIDEO INFOGRAPHIE (59)	1 500,00 €
	Abonnement logiciel « reservit » sur Internet pour paiement en ligne	INTERFACE TECHNOLOGIES (13)	1580,04 €
	Participation à un salon « Mice Place City »	MEET AND COM (91)	1 950,00 €
	Aménagement du Bureau du Directeur	Menuiserie Claude GEST (80)	4 793,68 €
	Achat de fournitures d'entretien	SOCOLDIS (62)	2 176,10 €
	Achat de matériel pour travaux en régie	BOULOGNE ETS (80)	1 686,64 €

	Achat de peintures	PPG DISTRIBUTION (45)	1 674,60 €
	Participation à un salon du Mariage à Salouël	NEOPALE (62)	1 137,00 €
	Achat de vaisselle jetable, sacs de cuisson	ISAMPRO (62)	1 761,05 €
	Achat de matériel pour travaux en régie	BOULOGNE ETS (80)	2 201,35 €
	Achat de matériels de cuisine	HENRI JULIEN (62)	1 105,56 €
	Location de chaises pour mariages des 11 et 25 mai et 15 juin 2019	MD RECEPTION (80)	1 358,99 €
JARDINS DE VALLOIRES	Achat de graines de fleurs	NOVAFLORE (49)	1 010,90 €
	Impression affiches 4x3 à Berck	CADRES BLANCS (61)	1 932,00 €
	Achat de gadgets pour la boutique	TRADE WINDS (89)	1 998,96 €
	Achat d'articles jetables	AMBIENTE EUROPE (Nederland)	1 572,50 €
	Achat de végétaux	VEGETAL PEPINIERES (85)	2 291,60 €
	Achat de bougie et articles de bain	AGAPE GROUP (84)	1 198,50 €
	Travail photographique	TIBO (80)	5 000,00 €
	Achat de vaisselle	DUNOON (Great Britain)	1 172,10 €
	Insertion publicitaire dans le magazine TV	SAS (62) AVANTAGES	1 071,00 €

	Fourniture et livraison de livres sur le thème des Jardins pour une durée de 4ans, avec plusieurs fournisseurs	Interforum (94) Cartothèque (75) LO diffusion (23) Télégiss/Gisserot (29) ADRS (87) Ulmer (75)	Accord cadre à bons de commande 22 000 €HT max/an
	Achat de matériels de cuisine (four, cuisson, chambres froides)	PFC (Boves)	41 367,70 €
PARC DU MARQUENTERRE	Achat de gadgets pour la boutique	TRADE WINDS (89)	3 508,04 €
	Location d'une pelleteuse	KILOUTOU (59)	2 620,00 €
	Fourniture et livraison de gravier pour aménagement pour extérieur	CARRIERES DE LA VALLEE (62)	2 218,00 €
	Achats de vaisselle pour revente dans la boutique	LE GOUBEY EDITIONS(14)	2 021,40 €
	Achat de vaisselle, bocaux, clip en inox pour le restaurant	MCM EMBALLAGES (67)	1 382,18 €
	Achat de nichoirs	ESSCHERT DESIGN BV (PAYS BAS)	1 615,70 €
	Déplacement coffre fort	SOMMALEV (80)	1 080,00 €
	Réparation de la Calèche	GARAGE DE LA FORET (80)	1 750,00 €
	Achat d'appeaux pour la boutique	HELEN BAUD (84)	1 170,00 €
	Achat de produits artisanaux pour la boutique	AU TEMPS DES METS (80)	2 223,60 €
AQUACLUB BELLE DUNE	Achat carte RIFD pour accès Pierre et Vacances	BIMIER (49)	5 310,00 €
	Achat de produits de traitement pour la piscine	BRENNTAG PICARDIE (80)	3 295,20 €

	Achat de filtre pour piscine	EAU 2 (84)	7 740,00 €
	Maintenance toboggan extérieur	POLYGLISS (41)	8 000,00 €
	Achat de tenue pour le personnel	GRAPHY OCEANE (44)	3 771,15 €
GOLF DE BELLE DUNE	Achat de produits pour le gazon	LHERMITTE FRERES (62)	2 104,80 €
	Achat de matériels pour le restaurant	VEGA (67)	1 140,10 €
	Achat matériel arrosage	SOLVERT (78)	2 121,85 €
	Achat de chaussures de sécurité, produits d'entretien	SAMPRO (62)	2 069,84 €
	Achat de balles de Golf	TERRAINS PRACTICES (59)	2 525,00 €
	Réparation pompes à eaux usées	SPEE SARL (80)	3 909,33 €
	Achat de matériels entretien extérieur	FRANS BONHOMME (37)	1 973,37 €
	Achat de sable	STAS (02)	2 966,00 €
	Achat de vêtements pour la boutique	ROHNISCH (Suède)	2 951,00 €
	Réparation pompe de la station de pompage	ARTOIS BOBINAGE SARL (62)	3 305,00 €
	Campagne affichage à la Défense	GIE MEDIA TRANSPORT (92)	3 620,00 €
	Achat de produits pour la boutique	ACUSHNET France (60)	5 864,01 €

	Achat de vêtements polos, bermudas pour la boutique	GOLFINO (Deutschland)	AG	11 779,56 €
--	---	-----------------------	----	-------------

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 12 juin 2019.

Le relevé de décisions a été approuvé, par les membres du Comité Syndical en date du

Stéphane HAUSOULIER
Président